

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2021

Convocation : 20/09/2021

Présents : 11/15

Votants : 12/15

Le vingt-sept septembre deux mil vingt-et-un, 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Floréal en séance publique sous la présidence de Monsieur FERMENT Jean-Marie, Maire.

M. J-Marie FERMENT	P	M. Alexandre BOULIER	E	Mme Odile LE GALLAIS	P
M. Alain COUROYER	P	M. François BUREL	E	Mme Lucie LETAILLEUR	P
M. Gilbert BLANQUET	P	Mme Pauline CORNU	E	M. Jean-Claude LEUSIERE	P
Mme Maryse HANZARD	P	M. Dominique LAINE	P	M. Alexandre PAULMIER	P
Mme Agnès BENARD	P	M. Patrice LARRAY	P	Mme Christine PIMENTA	E

Pouvoirs : M. BUREL François donne pouvoir à MME BENARD Agnès.

Absents : M. BOULIER Alexandre - MME CORNU Pauline - MME PIMENTA Christine

MME BÉNARD Agnès est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

A l'unanimité de membres présents, le conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du 24 juin dernier.

La séance du conseil avait pour but de faire un point sur l'état d'avancement des dossiers durant la période estivale.

URBANISME

Terrain ex-Carpentier :

la société Ecotone a été désignée pour procéder aux tests de perméabilité du terrain aux fins de dimensionnement des bassins de stockage.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la proposition.

AMENAGEMENT DU VILLAGE

Alain Couroyer et Gilbert Blanquet présentent les aménagements de voirie destinés à améliorer la circulation des piétons et la circulation routière. Des remarques sont proposées et seront rapportées au service technique de la CCCA.

Le conseil municipal se réjouit du cheminement piéton sur la partie Nord de la rue de la mer et aurait peut-être préféré un même cheminement rue d'Iclon considérant le nombre d'enfants qui empruntent la rue pour se rendre à l'école.

SCHEMA INCENDIE

Une cuve sera enterrée sur la parcelle appartenant à Monsieur Michel Roulland.

Le Cabinet GE 360 a procédé à l'arpentage du terrain.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents charge Monsieur le Maire d'engager les formalités nécessaires à l'acquisition du terrain.

Des hydrants au nord et au sud de la rue de la mer seront installés lors du changement des canalisations d'eau potable, un hydrant devrait être posé rue de Silleron.

